



Du 3 au 17 octobre 2015
Opération « CHALLENGE PHOTOS UC »

REGLEMENT

Article 1 – Organisation et durée

La Fédération des Unions Commerciales de l'Artois organise un jeu concours intitulé « **CHALLENGE PHOTOS UC** » dans le cadre de son opération Automne en Or.

Ce Jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat est régi par les lois françaises et soumis aux conditions précisées dans le présent règlement.

Il est organisé du 3 au 17 octobre 2015.

Article 2 – Participants au Jeu

La participation au jeu est réservée aux unions commerciales, adhérant à la Fédération des Unions Commerciales de l'Artois (voir liste en p.2).

Chaque participant accepte sans réserve le présent règlement et les modalités de déroulement du Jeu.

L'organisateur peut annuler la ou les participations de toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 3 – Modalités de participation

La Fédération des Unions Commerciales de l'Artois récompensera trois unions commerciales adhérentes sur la base d'une évaluation quantitative et d'une évaluation qualitative.

3 catégories d'unions commerciales classifiées par nombre d'adhérents (<25, entre 25 et 39 et >39) participeront à ce concours photo. Dans un souci d'équité, la Fédération des Unions Commerciales de l'Artois récompensera une union commerciale par catégorie.

L'évaluation quantitative, soit 50% de l'évaluation globale, se traduira par le nombre de photos envoyées sur la plateforme We transfer (voir Tutoriel Challenge UC Photo joint au règlement).

L'évaluation qualitative, soit 50% de l'évaluation globale, récompensera la créativité, l'originalité et la qualité de la communication de l'union commerciale.

La Fédération des Unions Commerciales de l'Artois se réserve le droit de sélectionner ces gagnants sur des critères subjectifs.

Les Unions Commerciales devront envoyer leurs photos au plus tard le 23 octobre 2015 à la Fédération via la plateforme We transfer (Tutoriel Challenge UC Photo) en renseignant l'adresse mail de la Fédération (fedeucartois@artois.cci.fr) en destinataire.

Un membre du bureau de chacune des Unions Commerciales se chargera d'envoyer les photos à la Fédération des Unions Commerciales de l'Artois au nom de son union commerciale.

Le jury de la Fédération des Unions Commerciales de l'Artois sera constitué d'un élu CCI, de la présidente de la Fédération des Unions Commerciales de l'Artois, de la Responsable Commerce de la CCI de l'Artois et d'un technicien CCI. La délibération du jury se tiendra au plus tard le 2 novembre 2015.

Article 4 – Nature, nombre et valeur des gains

La valeur de la dotation globale est de **3180 €** se répartissant comme suit :

3 lingotins de 31g d'une valeur unitaire de 1060 € TTC.

La valeur d'un lingotin de 31g est fixée à 1060 € TTC à la date du 16 juillet 2015, la valeur d'un lingotin de 31g peut néanmoins varier en fonction du cours de l'or.

Si la valeur d'un lingotin venait à être inférieure à 1060€ TTC le jour de la remise des dotations, la différence ne serait en aucun cas restituée au gagnant de manière pécuniaire ou de toute autre manière par des dotations complémentaires.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles et non échangeables.

Les gagnants autorisent la Fédération des UC d'Artois à utiliser le nom de leur association et des membres de leurs bureaux dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les prix gagnés.

La remise des lots de type lingotin se fera dans les conditions établies par la Fédération des Unions Commerciales de l'Artois au cours d'une cérémonie publique, organisée à l'agence d'Arras de la CCI Artois, le 3 novembre 2015.

Article 5 - Responsabilité

La responsabilité de la Fédération des UC d'Artois ne saurait être engagée si par suite de fraudes, cas de force majeure ou d'événement imprévu, les tirages au sort devaient être annulés, reportés ou modifiés ou la durée du jeu écourtée.

La Fédération des UC de l'Artois se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu-concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'étude dépositaire du présent règlement.

Article 6 – Informatique et libertés

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont exclusivement destinées à la CCI Artois, à la Fédération des Unions Commerciales de l'Artois et à ses membres. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

En application de la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, les personnes dont les données ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant. Elles peuvent exercer ce droit auprès du président de l'union commerciale de la commune où elles ont déposé leur bulletin de participation.

Article 7 – Dépôt du règlement

Le règlement est déposé en l'étude de Maître Mons, Huissier de justice, Etude de Béthune, 169 rue Sadi Carnot - B.P.75 - 62402 BETHUNE

Il est également visible sur le site internet de l'étude : <http://www.acteose.com/>

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du jeu auprès de Sophie DURIEZ- CCI Artois Agence de Béthune – 24 rue Sadi Carnot – CS90005 62401 BETHUNE Cedex.

LISTE DES UNIONS COMMERCIALES ADHERENTES DE LA FEDERATION, PARTICIPANT A L'OPERATION :

COMMUNES	UNIONS COMMERCIALES	COMMUNES	UNIONS COMMERCIALES
ARRAS	UC ARRAS COMMERCE et CŒUR DE VILLE	LAVENTIE	U.C.A.L.
AUBIGNY EN ARTOIS	UC AUBIGNY EN ARTOIS	LEFOREST	UC LEFOREST
AUBIGNY EN ARTOIS	UC VAL DE SCARPE	LENS	UC SHOP'IN LENS
AUCHEL	UC AUCHEL ACTIF	LESTREM	A.C.A.L. LESTREM
AVESNES LE COMTE	UC AVESNES LE COMTE	LIBERCOURT	UC LIBERCOURT
BAPAUME	UC BAPAUME	LILLERS	U.C. LILLERS EN FETE
BEAURAINS	UC BOREAL PARC	MARQUION	UC MARQUION
BETHUNE	UC MAISON DU COMMERCE	MEURCHIN	UC MEURCHIN
BIACHE ST VAAST	UC BIACHE ST VAAST	MONTIGNY EN GOHELLE	UC MONTIGNY EN GOHELLE
BILLY MONTIGNY	UC BILLY MONTIGNY	NOEUX LES MINES	AUDACE
BRUAY LA BUISSIERE	OF.C.A.S. LES VITRINES DE BRUAY	NORRENT FONTES	Comité de Foire Artisanale et Commerciale de NORRENT FONTES
BRUAY PORTE NORD	U.C. PORTE NORD	NOYELLES S/ LENS	UC NOYELLES SOUS LENS
BULLY LES MINES	UC BULLY LES MINES	ROUVROY	UC ROUVROY
CARVIN	A.C.T.I.V.	SAILLY SUR LA LYS	U.C. SAILLYSIENNE
HARNES	U.C.A.H.	SOUCHEZ	UC SOUCHEZ
HENIN BEAUMONT	UC HENIN BEAUMONT	TINCQUES	UC TINCQUES
HOUDAIN	UC HOUDAIN	VIMY	UC VIMY
ISBERGUES	A.C.A.D.I.		